

Compte rendu de la rencontre avec le requérant et le MDDELCC
Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée
entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil

Lieu : Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil (local 4610), 150, place Charles-Le Moyne,
Longueuil, Québec, J4K 0A8

Date et heure : Le 25 février 2016, à 10 h 30

Participants

Le requérant

M. Jean Renaud, accompagné de M^{me} Aline Porciuncula et de MM. Jean Hubert et Tommy Montpetit

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

M. Hubert Gagné

Chargé de projet, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M. Louis-Gilles Francoeur

M. Yvon Deshaies

Commissaire responsable de l'enquête et de la médiation

M. Maxandre Guay Lachance

Coordonnateur de la commission

Ouverture de la réunion à 10 h 35 par le commissaire et mot de bienvenue adressé aux participants qui s'identifient à tour de rôle.

Les objectifs de la rencontre visent :

- la présentation du processus général de la médiation ;
- une meilleure compréhension des préoccupations du requérant ;
- une vérification de l'intérêt du requérant et, le cas échéant, l'obtention de son consentement à participer à une médiation.

Le commissaire fait d'abord lecture du mandat reçu du ministre et décrit sommairement les principaux éléments de la *Loi sur les commissions d'enquête*, du code de déontologie des membres du BAPE, de la déclaration de valeurs éthiques du BAPE, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et du déroulement de la médiation éventuelle. Il insiste sur sa neutralité envers chacune des parties et son engagement à préserver l'environnement et les droits des tiers. En outre, il rappelle qu'une seule demande d'audience a été adressée au ministre durant la période de 45 jours attribuée pour la période d'information et de consultation du dossier par le public et que, conséquemment, M. Renaud demeure l'unique requérant et l'interlocuteur principal à cet égard ; la réglementation ne permettant aucun ajout.

La parole est ensuite donnée au requérant qui, dans un premier temps, aimerait obtenir des réponses sur certains faits qui le laissent perplexe : Pour quelles raisons a-t-on déjà ajouté certains feux de circulation sur la Grande Allée, lesquels étaient planifiés au projet ? Pourquoi les infrastructures de Bell Canada ainsi que la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec, près de

la bordure actuelle du boulevard Grande Allée, ont déjà été déplacées ? Ces activités étaient-elles soumises à une autorisation gouvernementale ? Sur quelle base le promoteur a-t-il déjà obtenu son certificat d'autorisation du MDDELCC pour refaire la canalisation du ruisseau Daigneault entre le boulevard Chevrier et la voie ferrée du Canadien National ? Les deux premières questions seront transmises verbalement au promoteur au moment de la rencontre prévue avec ce dernier en après-midi. La réponse à la troisième question est fournie séance tenante par le MDDELCC qui mentionne que le déplacement de lignes électriques ou de communications, dans la mesure où ça ne touche pas un milieu humide, n'est pas soumis à une autorisation de sa part. Quant à la quatrième question, le commissaire demande au ministère de vérifier avec la Direction régionale concernée pour répondre d'ici le lendemain et déposer les documents auxquels réfère le certificat d'autorisation accordé pour la restauration de la canalisation du ruisseau. Le commissaire demande aussi au ministère de voir s'il y a des rejets au cours d'eau en provenance des entreprises situées entre le boulevard Chevrier et la voie ferrée du Canadien National.

Dans un second temps, le requérant énumère ses préoccupations et ses propositions selon les quatre thèmes exprimés dans sa demande d'audience :

- Les transports actifs
 - un trottoir et une piste cyclable unidirectionnelle (dans le sens de la circulation des véhicules) de chaque côté de la rue.
 - prévoir le prolongement éventuel de la piste cyclable (ou multifonctionnelle) vers le Parc de la Cité.
 - planifier, pour la traversée de la voie ferrée vers le nord-ouest, un viaduc semblable à celui qui existe sur le boulevard Gaétan-Boucher.
- Le ruisseau Daigneault
 - respecter la capacité de support de ce cours d'eau et envisager un plan d'aménagement particulier : limiter les rejets (ex : concentrateur d'égout sanitaire au nord-ouest du projet) et améliorer la qualité des eaux de drainage et de ruissellement (notamment du côté de Saint-Hubert) ; assurer une bande de protection riveraine de 15 m ; éviter la canalisation du ruisseau Daigneault entre le boulevard Chevrier et la voie ferrée du Canadien National ; aménager ses rives avec des espèces indigènes ; favoriser le passage de la petite faune sur toute sa longueur ; planifier un contrôle strict des espèces exotiques envahissantes.
- La sécurité des piétons et des cyclistes
 - réduire la largeur des voies de circulation des véhicules, ce qui inciterait les conducteurs à réduire leur vitesse ;
 - construire un trottoir de chaque côté de la rue et séparé des pistes cyclables ;
 - projeter des traverses prioritaires pour les piétons et les cyclistes qui désireraient traverser la Grande Allée ;
 - planifier, pour la traversée de la voie ferrée vers le nord-ouest, un viaduc semblable à celui qui existe sur le boulevard Gaétan-Boucher.
- Les aménagements pour accroître la verdure
 - réduire la largeur des voies de circulation des véhicules et utiliser une partie des superficies ainsi dégagées pour aménager davantage d'espaces verts ;
 - réévaluer la raison d'être du terre-plein central et sa largeur.

Malgré les réserves exprimées à certains égards et l'absence de consultation publique jusqu'à maintenant, le requérant mentionne qu'il ne remet pas en question la justification du projet et affirme son intention de participer de bonne foi à la médiation qui lui est proposée. Il signe donc le formulaire *Consentement à la médiation et engagement de confidentialité*.

De son côté, le Commissaire responsable de l'enquête et de la médiation transmettra les préoccupations du requérant au promoteur à la rencontre prévue avec ce dernier en après-midi et évaluera la possibilité de poursuivre lors d'une rencontre conjointe le lendemain, 26 février 2016.

La réunion prend fin à 13 h 05.

Compte rendu fait le 29 février 2016	Préparé par :	Yvon Deshaies
	Validé par :	Louis-Gilles Francoeur